



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun



**SOURIEZ,
VOUS ÊTES ASSURÉS.**

**SPÉCIAL ÉTUDIANTS,
RENTÉE 2020**

**Votre assurance maladie,
c'est simple, gratuit
et automatique.**

ameli.fr

ÉTUDIANTS, VOTRE COUVERTURE SANTÉ

À la rentrée universitaire, votre couverture santé est garantie : c'est simple, gratuit et automatique.

- ➔ **SI VOUS DÉBUTEZ VOS ÉTUDES**, vous continuez d'être affilié(e) à votre régime de protection sociale actuel (souvent celui de vos parents).
- ➔ **SI VOUS POURSUIVEZ VOS ÉTUDES**, vous êtes automatiquement pris(e) en charge pour vos frais de santé par l'Assurance Maladie. Vous dépendez toujours de la caisse d'assurance maladie (CPAM) de votre lieu de résidence.

Dans tous les cas, si vous avez plus de 18 ans, adoptez les « bons réflexes » de l'Assurance Maladie pour être bien remboursé de vos frais médicaux :



1- Mettez à jour
votre carte Vitale (dans une pharmacie, dans votre caisse d'assurance maladie [CPAM] ...)



2- Créez
votre compte sur ameli.fr
ou sur l'appli ameli



3- Envoyez
votre RIB personnel



5- Optimisez vos remboursements
en adhérant à une mutuelle complémentaire,
celle de vos parents ou une autre



4- Déclarez
votre médecin traitant



Vous pouvez aussi ouvrir votre **Dossier Médical Partagé sur dmp.fr** pour conserver vos informations de santé et les partager avec les professionnels de santé.

SPÉCIAL ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

➤ VOUS DÉMARREZ VOS ÉTUDES À LA RENTRÉE 2020

Dès votre arrivée en France, et après votre inscription dans votre établissement d'enseignement supérieur, vous devez vous inscrire sur le site **etudiant-etranger.ameli.fr** afin de bénéficier de la prise en charge de vos frais de santé pendant la durée de vos études :

1 - Inscrivez-vous sur le site internet dédié : **etudiant-etranger.ameli.fr**



Saisissez les informations obligatoires

- Nom
- Prénom(s)
- Date de naissance
- Pays de naissance
- Adresse e-mail
- Adresse postale en France
- Numéro de téléphone



Déposez les pièces justificatives obligatoires

- Passeport / carte d'identité
- Titre de séjour
- Copie intégrale de l'acte de naissance / extrait de l'acte de naissance avec filiation (pièce établie par le consulat)
- Attestation de scolarité pour l'année en cours
- Attestation d'autorisation parentale (- de 16 ans)
- IBAN
- Pièces complémentaires à déterminer selon le pays d'origine



Téléchargez votre attestation provisoire d'affiliation à la Sécurité sociale



Déposez les pièces justificatives manquantes ou non conformes dans votre espace personnel



Dès que vous recevez un message vous attribuant votre n° de Sécurité sociale (NIR)...



... téléchargez votre attestation définitive d'affiliation à la Sécurité sociale

3 - Une fois votre affiliation finalisée, réalisez des actions complémentaires afin d'être remboursé de manière plus simple et rapide



Optimisez vos remboursements en adhérant à une mutuelle complémentaire



Déclarez un médecin traitant lors d'une consultation auprès d'un médecin en France



Demandez votre carte Vitale en fournissant vos pièces justificatives :

- Photo d'identité récente
- Pièce d'identité



Ouvrez votre compte personnel ameli sur ameli.fr ou via l'application ameli

CETTE DÉMARCHE N'EST À EFFECTUER QU'UNE SEULE FOIS À VOTRE ARRIVÉE

INFORMATIONS PRATIQUES

L'APPLI AMELI

Votre espace personnel accessible depuis votre tablette ou votre smartphone.



- > **Consultez** vos remboursements de soins ;
- > **Téléchargez** votre attestation de droits ;
- > **Commandez** votre **carte Vitale**. Vous pouvez aussi déclarer sa perte ou son vol ;
- > **Commandez** votre **carte européenne d'assurance maladie (CEAM)** sur votre smartphone/tablette ;
- > **Gérez** vos informations personnelles (adresse, téléphone, coordonnées bancaires...) ;
- > **Posez vos questions** par e-mail directement à un conseiller ;
- > **Trouvez un médecin** ou un établissement de santé autour de vous et visualisez leurs tarifs ;
- > **Localisez la borne** la plus proche de vous pour **mettre à jour** votre carte Vitale.



LA CARTE EUROPÉENNE D'ASSURANCE MALADIE

Vous partez faire des études, en stage, en week-end ou en vacances dans un **pays de l'Union européenne/Espace économique européen (UE/EEE) ou en Suisse** ?
Pensez à commander à l'avance votre **carte européenne d'assurance maladie (CEAM)**.
Elle permet la prise en charge de vos frais de santé pour les soins imprévus et peut vous éviter l'avance des frais.

VOUS SOUHAITEZ CONTACTER L'ASSURANCE MALADIE ? C'EST SIMPLE ET RAPIDE !



- > **Depuis le forum pour les assurés** : <https://forum.ameli.fr> ;
- > **Par mail** : connectez-vous sur votre compte ameli, rubrique « Ma messagerie » ;
- > **Par téléphone** : appelez un conseiller de l'Assurance Maladie au 36 46 (service gratuit + prix appel), à votre écoute du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30 pour répondre à vos questions et vous guider dans vos démarches ;
- > **En vous rendant dans la caisse d'assurance maladie (CPAM)** de votre lieu de résidence.